

Rapport n°7

Sustegnu à l'associi animazione per u 2026

Soutien aux associations « Animation » pour l'année 2026

Chaque année et conformément à son règlement des subventions adopté par le Conseil Municipal du 17 décembre 2021 et aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, la commune de Bastia attribue des subventions au bénéfice d'associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent par leurs actions à apporter du dynamisme à la ville.

Les propositions d'attributions sont présentées comme suit :

DEMANDEUR	MONTANT ACCORDE 2025 en €	PROPOSITION MONTANT 2026 en €
Union des Commerçants et Artisans du Grand Bastia Salon des Affaires	5 000	5 000
La Boule du Prado Bucciata Bastiaccia	20 000	20 000
Association A Corsica TV CORSICA PARTY	16 000	16 000
Office de Tourisimes Intercommunal Bastia Festival Créazione	13 000	13 000
Association Sportive Automobile de BASTIA Ronde de la Giraglia	5 000	5 000
Association The Sporting Stones CARROZZU IN BASTIA	2 500	3 000

Association Salon du Chocolat et des Délices	<i>10 000</i>	10 000
Association U Merca	<i>2 000</i>	2 000
Festival Porto Latino	<i>Pas d'édition en 2025</i>	50 000
CESR / CORSICA CYCLO GT20	<i>1^{ère} édition</i>	1 000
Association Bastia Beer Club Bastia Beer Festival	<i>1 500</i>	1 500

La Ville maintient le même niveau de soutien aux associations que l'année précédente.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessus.
- De préciser que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, compte 657400, fonction 0200, code gestionnaire ANI.